

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_031

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, qui fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local,

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 aux associations listées ci-dessous :

Infos tourisme 0,00 €

Archers du Géral 400,00 €

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

012-211202551-DE_2025_031-DE

A G E D I

DE_2025_031

Lévézou Ségala Aveyron XV 200,00 €
Pareloup Céor FC Jeunes/adultes 500,00 €
FNACA Anciens d'Algérie 100,00 €
Les Amis du Musée 500,00 €
Familles Rurales Salmiech 600,00 €
A.P.E. Salmiech 500,00 €
Les Séniors du Céor 500,00 €
Les Amis du clocher de St Amans 400,00 €
Comité des Fêtes Salmiech 1000,00 €
A.J.S. 150,00 €
Les Clampins du Lagast 0,00 €
ADMR 300,00 €
Tennis Club Salmiech 500,00 €

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to Madame Muriel LAPIERRE.